

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



DOS n°
11096 .

Déclaration de Maladie : N° S19-0000553

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11234 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MARINISSA Newfeld Date de naissance : 12/08/1967

Adresse : Lot Zineb N°18 Appt 06, OULEFT

Tél. : 0664.68.61.53 Total des frais engagés : 460,00 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Abdellah BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Tél : 0522 47 33 45 - 0522 47 14 72

Date de consultation : 04/11/19

Nom et prénom du malade : Marissa Newfeld Age : 52 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Mar de reprise DEC. 2019

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 04/11/19

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 04/11/19

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
4/11/13 AB	G		200.	Dr. Abdelhak BOUAFIA OPHTALMOLOGISTE 70, Rue Allal Ben Abdallah Casablanca 247 32 45 - 0522 47 1472

EXECUTION DES ORDONNANCES.

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

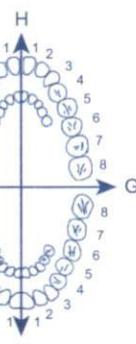
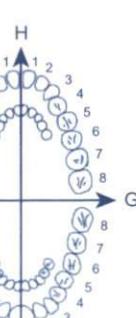
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
PUR OPTIC Opticien Optométriste Mariane Hay Hassam Boutique B10 Casablanca 02043933000019	21/1/19	2	venues + une monture			4000.DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de la

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الإتصال - الليزر - أنجيوغرافي
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

70 , زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca , le الدار البيضاء ، في

MARNISSI Noureddine

Casablanca, le lundi 4 novembre 2019

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE

PROGRESSIFS Organiques

+ Anti-Reflet . Bleu .

Oeil Droit : (25° -0,25) + 0,75 , Addition + 2,75

Oeil Gauche : (155° -0,50) + 1,00 , Addition + 2,75

PUR OPTIC
Opticien Optométriste
Mariam Hay Hassani Boutique B10
Casablanca
TÉL: 0204393000019

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPTICAL OPTICISTE
70, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Tél. : 0522 47 33 45 - 0522 47 14 72

PUR OPTIC

MARNISSI NOUREDDINE

Facture N°08/11/2019

Date de Facture

21/11/2019

DESIGNATION

MONTANT TTC

OD : +0,75 (-0,25 à 25 °) ADD : +2,75	1 500,00
OG : +1,00 (-0,50 à 155 °) ADD : +2,75	1 500,00
Type de verre: PROGRESSIF VARILUX COMFORT PREVENCIA TRANSITI (ANTI-REFLET + LA LUMIERE BLEU)	
MONTURE PRESENTE	1 000,00

Total	4 000,00
-------	----------

Montant (HT)	3 333,33
TVA (20%)	666,67
Total	4 000,00

Arrêtée la presente Note d'Honoraire à la somme de :
QUATRE MILLE DIRHAMS

Mode de paiement: Espece
CHEQUE

PUR OPTIC
Opticien Optométriste
Marijane Hay Hassani Boutique B10
Casablanca
ICE:002043033000019